

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SDS0066FR

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE 1907/2006 (REACH) ET 453/2010

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale Testeur pour détecteurs de fumée SOLO.

Nom Commercial SOLO A3 –XXX (XXX indique les variantes client).

N° CASMélange.N° EINECSMélange.No. D'Enregistrement d'REACHAucun attribué.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation IdentifiéeSimulation de fumée.Utilisations DéconseilléesRien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la

fiche de données de sécurité

Identification de la société Detectortesters (No Climb Products Ltd)

Edison House 163 Dixons Hill Road Welham Green Hertfordshire. AL9 7JE. Royaume-Uni

 Téléphone
 +44 (0) 1707 282760

 Fax
 +44 (0) 1707 282777

 Email
 SDS@detectortesters.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence +44 (0) 1707 282760

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le

conditionnement.

2.2 Éléments d'étiquetage Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Symbole de Danger Aucun. Phrases de Risque Aucun.

Conseils de Prudence S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S17: Tenir à l'écart des matières combustibles. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source

d'étincelles - Ne pas fumer.

Autres informations Contient 14.5 % en masse de composants inflammables.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas perforer, ni brûler, même après

usage.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C

2.3 Autres dangers Concentrations élevées: Peut provoquer somnolence et des

vertiges.

Révision: 11.1 Page: 1/8 Date: 21/10/2013



2.4 Autres informations

Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit tel qu'il est fourni: Aérosol.

3.1 Mélanges

Classification CE No. 67/548/EEC

Composants Dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification CE et Phrases de Risque
1,1,1,2- tétrafluoroéthane	50 - 100	811-97-2	212-377-0	Aucun attribué	Aucun
Propane-2-ol	10 - 25	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25	F; R11, Xi; R36, R67

3.2 Autres informations

Pour lire le texte intégral des phrases de risque et de sécurité R/S consulter la section ou le chapitre 16.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur

et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent

alerter un médecin.

Contact avec la Peau Laver abondamment à l'eau/ savon.

Contact avec les yeux A l'eau pendant au moins 15 minutes en

écartant les paupières. Si l'irritation oculaire persiste:

consulter un médecin.

Ingestion Voie d'exposition peu probable.

Principaux symptômes et effets, aigus et

différés

4.3

Indication des éventuels soins médicaux Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement

Non attribué.

immédiats et traitements particuliers symptomatique.

nécessaires

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Moyens d'extinction inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. Rien de connu.

L'échauffement peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.

Révision: 11.1 Page: 2/8 Date: 21/10/2013



6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Le produit est un aérosol. Il est peu probable de présenter des risques de déversement ou de fuite. En cas de rupture, le contenu déversé devrait être maîtrisé comme tout déversement de solvant.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Assurer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides.

6.4 Référence à d'autres sections Consulter Aussi les Section: 8, 13.

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Pratiquer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs. Eviter un contact prolongé avec la peau. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage

Ambiante.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à

50 °C.

Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Non attribué.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Simulation de fumée.

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
1,1,1,2-	811-97-2	1000	4240	-	-	LEP
tétrafluoroéthane						
Propane-2-ol	67-63-0	400	999	500	1250	LEP

LEP: Limite d'exposition Professionnelle (WEL: UK HSE EH40)

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

Révision: 11.1 Page: 3/8 Date: 21/10/2013



8.1.3 PNECs et DNELs

Propane-2-ol

DNEL	Orale	Inhalation	Cutanée
Industrie - À long terme – Effets locaux	-	-	-
Industrie - À long terme - Effets systémiques	-	500 mg/m ³	888 mg/kg poids du corps/jour
Consommateur - À long terme - Effets locaux	-	-	-
Consommateur - À long terme - Effets systémiques	26 mg/kg poids du corps/jour	89 mg/m³	319 mg/kg poids du corps/jour

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Pratiquer une ventilation adéquate.

Non requis normalement.

8.2.2 Équipement personnel de protection

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau (Protection des mains/

Divers)

Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la

peau est probable.

Gants: Caoutchouc nitrile, NBR.

(III)

Protection respiratoire

(F)

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Manipulation de quantités plus importantes: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface

approprié.

Risques thermiques Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De

L'environnement ou dans les é

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et

chimiques essentielles

Aspect Aérosol.

Couleur.

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif
pH Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition -26 °C
Point d'éclair 13 °C

Taux d'Evaporation Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz) Non inflammable; testé conformément à la réglementation

2008/47/CE à l'Annexe 1.9.1(iii).

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou Limites d'Explosivité: 2.0 – 12.0 Vol-%

limites d'explosivité

Pression de vapeur

S.2 bar @ 20 °C

Masse volumique

1.132 g/cm³ @ 20 °C

Densité de vapeur

Non déterminé.

Densité relative

Non déterminé.

Solubilité(s)

Non miscible à l'eau.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Non déterminé.

Révision: 11.1 Page: 4/8 Date: 21/10/2013



Température d'inflammation 425 °C

Température d'auto-inflammabilité Le produit ne s'enflamme pas de manière spontanée.

Température de décomposition Non déterminé. Viscosité Cinématique Non déterminé. Propriétés explosives Non Explosif. Propriétés comburantes Non oxydant.

9.2 Autres informations

Solvants organiques - Contenu 14.8%

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité
 10.2 Stabilité chimique
 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
 10.4 Conditions à éviter
 Stable dans les conditions normales.
 Stable dans les conditions normales.
 Chaleur et lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles Non attribué.
 10.6 Produit(s) de décomposition dangereux Rien de connu.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Mélanges

Toxicité aiguë Faible toxicité aiguë.

IrritationNon classé.CorrosivitéNon classé.

Sensibilisation Non sensibilisant pour la peau.

Toxicité à dose répétée Non attribué.

CancérogénicitéAucune preuve d'action cancérigène.MutagénicitéIl n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.

Toxicité pour la reproduction Non attribué.

Danger par aspiration Non attribué.

Autres informations Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité Peu toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable. Ne persistera

vraisemblablement pas.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol Non miscible à l'eau. Le produit devrait être peu mobile

dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes Aucun.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Recycler uniquement les emballages complètement vides.

Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Aérosol non vid: Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. NE

PAS mettre en décharge.

13.2 Autres informations L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation

locale, régionale ou nationale.

Révision: 11.1 Page: 5/8 Date: 21/10/2013



14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA ONU 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR 1950 AÉROSOLS IMDG AÉROSOLS

IATA AÉROSOLS, Non inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe 2 5A Gaz Étiquette 2.2

IMDG, IATA

Classe 2.2 Étiquette 2.2

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Aucun.

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant Marin Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Code Kemlar

IMDG EMS F-D, S-U

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de

la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

14.8 Autres informations

ADR

Quantité limitée (QL)

1 L

3

Ε

Attention: Gaz.

Non applicable.



Catégorie de transport ADR
Code de restriction dans les tunnels

IMDG

Quantité limitée (QL)



IATA

Quantité limitée (QL)





Règlement type de l'ONU

ONU 1950, AÉROSOLS, 2.2



15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Listes des substances extrêmement préoccupantes

candidates en vue d'une autorisation

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains

mélanges et articles

REACH: Annexe XIV Liste des substances

soumises à autorisation

Plan d'action continu communautaire (CoRAP);

Projet 29/02/2012

15.1.2 Règlements nationaux

VOC-CH

VOC-EU

DanoisCode MAL

Wassergefährdungsklasse (Allemagne)

1,1,1,2-tétrafluoroéthane Propane-2-ol

Instructions techniques relative à l'air

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans

la liste.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans

la liste.

Rien de connu.

WGK classe 1 WGK classe 1

Classe	Proportion		
	en %		
NK	10 - <25		

14.48% 167.3% 2-1

Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

LÉGENDE

IMDG

LTEL Limite d'exposition prolongée STEL Limite d'exposition (15 min) **DNEL** Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC) PRT Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB très Persistant et très Bioaccumulable WGK Wassergefährdungsklasse (Allemagne)

VOC Composés organiques volatils

Code MAL Måleteknisk Arbeidshygiejnisk Luftbehov

(Réglementation sur l'étiquetage relative aux dangers d'inhalation, Danemark)

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen relatif au Transport international des marchandises dangereuses par route)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA Association du transport aérien international (IATA)

F Facilement inflammable

Xi Irritant

Phrases de Risque

R11 Facilement inflammable. R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Révision: 11.1 Page: 7/8 Date: 21/10/2013



Dégagements de responsabilité

Les informations sont fondées sur les meilleures connaissances de No Climb Products Ltd et ses conseillers et sont données de bonne foi, mais nous ne pouvons pas garantir leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et par conséquent nous déclinons toute responsabilité concernant les pertes ou les dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Puisque les conditions d'utilisation sont en dehors du contrôle de la société et de ses conseillers nous déclinons toute responsabilité relative aux pertes ou aux dommages lorsque le produit est utilisé pour des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.

Révision: 11.1 Page: 8/8 Date: 21/10/2013